

COMMUNE de VILLIERS-LE-SEC

L'an deux mil vingt-et-un, et le treize avril, à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la Commune de Villiers-le-Sec (compte tenu des mesures sanitaires), sous la présidence de Madame Laurence MEUNIER, Maire.

Présents : Laurence MEUNIER, Yann GIRARDOT, Annie VERSET, Christian VILLAUMIE, Sylvain ANDREOLI, Marie-France BAILLET, Sonia ELORRIOROZ, Guillaume GARCIA, Robert JAMET, Justine RATIER, Julien RIBEIRO, Philippe VATTANT, Anne-Claire VIARD.

Absents excusés : Olivier JOBARD, Ludovic PICARD

Pouvoirs : Olivier JOBARD à Christian VILLAUMIE

Secrétaire de séance : Sonia ELORRIOROZ

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 12

Nombre de Conseillers votants : 14

Après lecture du compte-rendu de la réunion du 27 mars 2021, celui-ci a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

Création de routes forestières empierrées en forêt communale de Villiers-le-Sec – Choix des travaux

Madame le Maire rappelle la délibération du 25 juillet 2020 n°2020-07-25/02 acceptant la consultation pour un projet de création de deux tronçons A (parcelle 11) et B (parcelles 8 et 9) de routes empierrées en forêt communale de Villiers le Sec (Canton Les Levrottes).

Deux représentants de l'ONF, Monsieur CHRETIENNOT, responsable de l'unité territoriale Suize-Blaize et Monsieur VIAL, chef technicien responsable territorial, présentent les objectifs de ce projet :

- Mettre à disposition des entreprises de bois d'œuvre et des cessionnaires de bois, des zones de stockage et de retournement, afin de faciliter les débardages et le stockage des grumes.
- Centraliser les zones de passage des parcelles forestières appartenant à la Commune, afin de sécuriser le transport de bois et éviter les dépôts en bordure de route.

Monsieur VIAL rappelle que certains passages entre les parcelles se font actuellement par une parcelle privée et le propriétaire actuel accepte pour le moment ces passages. Il indique également que ce projet sera amorti sur le long terme et apportera une valeur ajoutée au patrimoine forestier de la Commune.

Monsieur CHRETIENNOT indique que si la commune choisit la réalisation des deux tronçons, elle peut prétendre à une subvention de 50% des travaux.

Le Conseil exprime son inquiétude sur l'entretien de la route de Brottes et ses accotements. Monsieur VIAL précise que les sorties des routes empierrées seront élargies, goudronnées afin de faciliter le passage des camions (accotement sécurisé et aqueduc agrandi).

Au vu de ces informations, le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, adopte avec 8 voix pour, 3 contre et 3 abstentions, le projet de réalisation des tronçons A (parcelle 11) et B (parcelles 8 et 9), en vue de la création de deux routes empierrées d'une longueur de 100 m chacune, avec une place de dépôt, dans le canton Les Levrottes situé dans la forêt communale de Villiers-le-Sec.

Création de routes forestières empierrées en forêt communale de Villiers-le-Sec - Avis de la candidature retenue et demandes de subventions.

Vu la décision de la Commission d'Appel d'offre en date du 31 mars 2021, le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, approuve à l'unanimité le choix de la Commission d'Appel d'Offres et retient la Société A BOUREAU pour réaliser les travaux de créations des deux tronçons A (parcelle 11) et B (parcelles 8 et 9) de routes empierrées dans le canton Les Levrottes en forêt communale de Villiers-le-Sec, avec l'option D (pierre prise sur place et fermeture par concassé), pour un montant de 19 562,19 € HT.

Il autorise également Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier et à demander les subventions nécessaires auprès des organismes habilités.

Affaires diverses :

- **Elections 2021** : Madame le Maire invite les conseillers qui ne se sont pas encore inscrits pour les tours de garde lors des prochaines élections départementales et régionales, à choisir un créneau.
- **Lagune** : Madame le Maire présente au Conseil l'étude bathymétrique et la caractérisation des boues de la lagune, réalisées par la société Biodepe. Les boues de la lagune ne sont pas polluées. Madame le Maire donne lecture de l'estimation du volume des boues par bassin. Pour faire suite à ce rapport, la société Biodepe enverra prochainement un devis estimatif de leur intervention d'enlèvement et de retraitement des boues. Il leur sera également demandé de consolider les berges lors de leur intervention.

- **Chemin du Levant au Couchant** : Suite aux plaintes des riverains concernant la poussière provoquée par le chemin du Levant au Couchant, Madame le Maire présente au Conseil un premier devis estimatif de travaux de réfection.
- **Mobiliers urbains** : des bancs en bois sont en cours de fabrication et des bornes de propriété canine sont en commande. Ces mobiliers urbains seront installés sur toute la rue du Levant.

A Villiers-Le-Sec, le 13 avril 2021
Le Maire, Laurence MEUNIER.

